

Représentation familiale
dans les instances
départementales, régionales
et nationales

Rencontre annuelle
avec les parlementaires

Relations régulières
avec les collectivités locales
et acteurs institutionnels

Porte-parole des
familles et experte
de leurs réalités
de vie

Animation
sur les réseaux
sociaux

Communication
dans les médias

Organisation de petit-
déjeuner de presse

Collaboration avec
les professionnels
Parentalité/Enfance/
Jeunesse

Diffusion
d'une newsletter



UNIS
POUR LES
FAMILLES



LES PARTENAIRES

- Le Département de la Charente
- La CAF de la Charente
- La MSA des Charentes
- La Préfecture
- Le Ministère de la Justice
- La DDETSPP
- L'Agence Régionale de Santé
- La Région Nouvelle Aquitaine
- Les communes et les EPCI
- La CNSA
- L'agence européenne Erasmus+
- Les établissements médico-sociaux et de santé
- Les associations
- Les Centres Socio-Culturels et Sportifs
- Les structures Petite Enfance
- L'Unaf et l'Uraf

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE

73, impasse Joseph Niepce - CS 92417
16024 ANGOULÊME Cedex
Tél. 05 45 39 31 00
accueil@udaf16.org

www.udaf16.org



PROJET ASSOCIATIF 2023-2026

Le projet associatif de l'Udaf de la Charente pour les années 2023 à 2026 a pour ambition de prendre en compte les réalités exprimées par les familles de Charente. A l'opposé d'un contexte sociétal de plus en plus médiatisé par des aspirations d'individuation et de défiance, les réalités de solidarité et de confiance développées par les familles, quand elles rencontrent les conditions de leur épanouissement, maintiennent le besoin de soutien à une politique familiale adaptée aux caractéristiques du département.

Santé pour tous, amélioration de l'accueil de la petite enfance, soutien à la parentalité, accompagnement dans l'autonomie de vie seront nos axes d'actions pour les prochaines années.

Notre engagement en tant que collectif d'associations familiales en charge de représenter les intérêts des familles est déterminé par notre volonté d'être auprès de tous les partenaires acteurs de près ou de loin auprès des familles. C'est aussi notre confiance renouvelée dans l'engagement de chacun des adhérents au quotidien là où le porte ses convictions dans la défense des intérêts des familles.

Michel VAUCELLE
Président de l'Udaf
de la Charente



L'Udaf inscrite dans la loi

1945 La Naissance de l'Unaf et des Udaf

En 1945, face aux défis de la reconstruction, le gouvernement provisoire de la République a pour volonté d'associer les familles à la reconstruction civique, sociale, économique et culturelle du pays et au-delà, les appeler à participer institutionnellement à la définition et au développement des politiques et à la gestion de services familiaux. Ainsi, l'ordonnance du **3 mars 1945** (Articles L112-1 à L112-4) a constitué le texte législatif originel sur lequel ont été fondées l'Union nationale et les Unions départementales des Associations Familiales. Ces associations ont dorénavant une existence légale afin de représenter officiellement les familles.

1975 L'élargissement des missions de l'Unaf

Par la loi n°75-629 du **11 juillet 1975**, l'Unaf et les Udaf sont confirmées dans leurs missions et élargissent leur champ d'action à toutes les familles vivant en France (y compris les familles étrangères).

2010 Le Conseil Constitutionnel confirme la représentativité de l'Unaf et des Udaf

Le **28 mai 2010**, le Conseil Constitutionnel sur le fondement de l'article 61-1 de la Constitution déclare conforme à la Constitution le 2° de l'article L. 211-3 du code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) habilitant l'Unaf et les Udaf à « **représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, la région, le département, la commune** ».

Donner son avis aux Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles



4 missions

Gérer tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estimeraient devoir lui confier la charge

Se constituer partie civile devant les juridictions compétentes lorsque les intérêts matériels et moraux des familles sont menacés

Représenter officiellement auprès des Pouvoirs Publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le département, la commune



L'Udaf réunie autour de valeurs partagées pour les familles

- **L'engagement** qui est une forme d'expression privilégiée de l'individu, **agissant dans un fonctionnement démocratique et responsable**. C'est une décision volontaire de participation à une action, à un projet, s'inscrivant dans le temps, qui s'appuie notamment sur le bénévolat avec la volonté de dialogue et de concertation et qui **tend à servir le bien commun**.
- **Solidarité** qui implique pour toute société de **porter assistance et soutien** à chacun de ses membres. Soucieuses de l'intérêt général, les associations familiales fondent leur action sur **la lutte contre l'exclusion et l'accompagnement des familles**, notamment en situation de fragilité et de vulnérabilité.
- **Tolérance** qui induit **la reconnaissance de l'autre**, de son histoire et de ses capacités d'adaptation et d'évolution. L'Udaf de la Charente prône l'ouverture au pluralisme et à la diversité des choix philosophiques, religieux et de société, ainsi que des statuts conjugaux et familiaux, dans un souci de justice, d'égalité et de fraternité.
- **Citoyenneté** qui suppose l'implication du plus grand nombre, en donnant accès à des droits politiques, tout en créant des devoirs. L'Udaf fait de **la participation de tous dans la vie de la cité, un enjeu majeur** et défend cette composante du lien social et la reconnaissance de la capacité d'expertise des individus.
- **Humanisme** qui prône **la défense de la personne humaine** dans ses droits fondamentaux et lui reconnaît la capacité de faire des choix et d'être actrice de sa vie. Elle est ainsi placée au centre d'un projet, avec ses propres potentiels et ses capacités d'évolution notamment dans sa dimension familiale.

L'Udaf face aux enjeux sociaux et sociétaux du territoire

Accueil du jeune enfant

Pour un mode garde choisi pour son enfant pour tous et partout

Le constat

- **Des parents qui peinent** encore à trouver **un mode d'accueil financièrement accessible correspondant à leurs besoins** (*horaires atypiques, accueil à temps partiel etc.*) et à ceux de leur enfant (*par exemple, enfants en situation de handicap*).
- **Un accueil des jeunes enfants** qui demeure marqué par **de fortes inégalités sociales et territoriales** et un manque de mixité sociale.
- **Un accueil individuel** par les assistants maternels qui reste **difficile pour les ménages modestes** et qui tend à se raréfier avec la diminution régulière du nombre de ces professionnels.

Les axes de travail

- **Inciter à la création de places complémentaires** avec un ciblage des territoires prioritaires en tenant compte des **besoins spécifiques des familles**.
- **Redonner de la visibilité** et valoriser les métiers de la petite enfance et plus particulièrement celui d'assistant maternel.
- **Soutenir la formation continue** des professionnels de la petite enfance, facteur essentiel à un **bon accompagnement des enfants et des familles**.

En interne

- **S'investir** dans l'élaboration du nouveau schéma départemental des services aux familles.
- **Mener une réflexion** sur **une meilleure implication** et participation des familles dans la vie des structures petite enfance.

Parentalité

Pour accompagner les parents, valoriser leurs compétences parentales et prévenir les ruptures familiales

Le constat

- **Des évolutions du modèle familial** qui sont marquées par **une forte augmentation des familles monoparentales** et recomposées.
- **Les situations de vulnérabilité sociales** au-delà de la dimension matérielle et économique ont des répercussions sur **l'épanouissement et la sécurité de l'enfant**. Il existe une multitude d'actions à destination des parents et en particulier en faveur des futurs et nouveaux parents, mais pas toujours bien identifiées.

Les axes de travail

- **Poursuivre et développer** les actions déjà menées par l'Udaf et son réseau en direction de toutes les familles.
- **Concevoir et mettre en œuvre** de nouveaux projets sur des thématiques prioritaires telles que **le répit parental, le post-partum, l'accompagnement des jeunes parents, des parents d'ados...**
- **Favoriser et accompagner** la création **de collectifs de parents** réunis autour d'une problématique ou d'un sujet jusqu'à la constitution en association familiale.

En interne

- **Aider les associations familiales à faire mieux connaître** leurs activités, spécificités et à les développer. Pour certaines, c'est retrouver une visibilité, un public et des adhérents.
- **Faciliter et inciter** leur mise en relation **aux fins de collaboration** et possible mutualisation.
- **Renforcer le réseau** des associations familiales et le diversifier pour **une meilleure représentativité de toutes les familles** quelles que soient leurs formes et situations.

Santé

Pour promouvoir la santé et le bien-être de tous à tout âge

Le constat

- **Une politique sanitaire** encore trop centrée sur le curatif au détriment de **la prévention en matière de santé**.
- **Le développement des déserts médicaux** avec la raréfaction de tous les professionnels de santé et un allongement des délais d'accès aux soins.
- **Une augmentation des inégalités sociales en matière de santé** qui s'ajoutent aux inégalités territoriales.

Les axes de travail

- **Soutenir et participer aux actions** de **prévention et de promotion de la santé** et notamment en faveur des jeunes.
- **Faciliter l'accès à l'information** et aux dispositifs de santé pour tous et plus spécifiquement **les publics précarisés**.

En interne

- **Renforcer les compétences** des bénévoles en situation de représenter les usagers du système de santé en matière **de prise de parole et d'argumentation**.
- **Engager une réflexion sur la santé environnementale** visant à réduire l'impact des facteurs environnementaux sur la santé.

Autonomie

Pour un maintien à domicile et un accompagnement adapté aux aidants

Le constat

- **Les personnes âgées de 60 ans et plus** représentent plus de **31% de la population en Charente**. La projection d'augmentation des personnes âgées dépendantes à l'horizon 2030 s'élève à 20,5%.
- **Les structures d'aide à domicile** rencontrent des difficultés de recrutement et de **fidélisation des personnels** du secteur, aussi génératrices d'une concurrence intersectorielle.
- **Une meilleure prise en charge des aidants** familiaux **soutenant au quotidien l'un de leur proche** devenu dépendant en raison de son âge, d'un handicap ou d'une maladie s'impose.

Les axes de travail

- **Faciliter l'accès à l'information** sur l'évolution de la perte d'autonomie et **les aides et dispositifs** de droits communs.
- **Développer et soutenir** les actions **d'aide aux aidants** et notamment les formules de répit et s'intéresser à la situation des jeunes aidants.
- **Accompagner les situations de conflits** entre la personne aidée et/ou avec les autres aidants notamment lors de **la prise de décisions lourdes**.

En interne

- **Accompagner** les associations familiales d'aide à domicile dans **la résolution de leurs difficultés** actuelles.
- **Engager une réflexion** sur les petites unités de vie, structures alternatives d'hébergement.